



PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON

Conseil de gestion
du 19 mai 2017

Délibération PNMBMBA_2017_09

Validation du rapport d'activités 2016 du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33 et R. 334-36,
- Vu** le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** l'arrêté interpréfectoral n°2016-121 du 10 octobre 2016 portant nomination au Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** la délibération PNMBMBA_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité n°2017-05 du 21 février 2017 portant délégations données aux Conseils de gestion des parcs naturels marins,

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,


Article 1 :

Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon valide, à l'unanimité, le rapport d'activités 2016 ci-annexé.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le Président du Conseil de gestion


François DELUGA



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON

INTRODUCTION.....	5
A. LA VIE DU PARC NATUREL MARIN	5
A.1. RÉUNIONS DES INSTANCES	5
A.2. LES AVIS DU PARC NATUREL MARIN	6
B. LES ACTIONS DU PARC NATUREL MARIN	7
B.1. L'ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION	7
B.1.1. Une concertation importante et une très forte contribution des acteurs locaux.....	8
B.1.2. Participation des acteurs aux grandes étapes de la concertation.....	14
B.2. UN EFFORT DE CONNAISSANCE POUR CONTRIBUER AU PLAN DE GESTION.....	18
B.2.1. Inventaire des oiseaux sous statut de protection au sein du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon et du site Natura 2000 Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin.....	18
B.2.2. Pré-cartographie des habitats Natura 2000	19
B.2.3. Étude de la pêche à pied professionnelle.....	20
B.3. LE PROGRAMME LIFE PÊCHE À PIED DE LOISIR	21
B.4. PROPOSITION DE CLASSEMENT DES TYPES DE SAISINES DU PARC NATUREL MARIN POUR LES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX RELATIFS À LA PÊCHE.....	22
B.5. QUALITÉ DE L'EAU : CONVENTIONS AVEC L'AGENCE DE L'EAU ET LE CRCAA.....	24
B.6. SCIENCES PARTICIPATIVES : CONVENTION AVEC OCEAN'OB.....	24
B.7. UNE PARTICIPATION DU PARC NATUREL MARIN AUX INSTANCES ET GROUPES DE TRAVAIL LOCAUX.....	24
B.7.1. Instances locales.....	24
B.7.2. Relations avec les gestionnaires de sites.....	25
B.7.3. Contribution aux échanges techniques	25
B.7.4. Groupes de travail transversaux.....	26
B.8. COMMUNICATION.....	27
B.8.1. Le logo du Parc naturel marin.....	27
B.8.2. Réalisation d'un kit de présentation du Parc naturel marin.....	27
B.9. SENSIBILISATION	28
B.9.1. Participation au Salon nautique d'Arcachon	28
B.9.2. Intervention auprès de scolaires	28
B.9.3. Interventions auprès d'étudiants	29
C. LES MOYENS DU PARC NATUREL MARIN	29
C.1. L'ÉQUIPE DU PARC	29
C.2. LES LOCAUX.....	30
C.3. LES MOYENS FINANCIERS	30
CONCLUSION.....	30

INTRODUCTION

Créé par décret en juin 2014, le Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon ne s’est réellement mis en place qu’à partir de janvier 2015, avec la nomination des membres du Conseil de gestion puis en septembre 2015 avec la prise de poste des premiers membres de l’équipe.

L’année 2016 se trouve ainsi être la première année d’activité et de mise en place du Parc naturel marin avec comme priorités l’animation de ses instances et l’élaboration de son Plan de gestion.

A. LA VIE DU PARC NATUREL MARIN

A.1. RÉUNIONS DES INSTANCES

La vie d’un parc naturel marin est rythmée par la réunion de son Conseil de gestion et de son Bureau. En 2016, les instances du Parc naturel marin, Conseil de gestion et Bureau, se sont réunies à sept reprises.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Conseil de gestion				1/04			4/07				4/11	
Bureau	12/02		18/03			16/06			26/09			

Lors du Conseil de gestion du 1^{er} avril 2016, le nouveau règlement intérieur, mis en conformité avec la délibération du 24 novembre 2015 du Conseil d’administration de l’Agence des aires marines protégées (AAMP) a été validé. Ce nouveau règlement, avec des dispositions communes à l’ensemble des parcs naturels marins, permet aux membres titulaires de se faire représenter, le cas échéant, par leur suppléant lors des réunions du Bureau.

Au cours de l’année 2016, plusieurs nouveaux membres ont été intégrés : les réunions du Conseil de gestion du 1^{er} avril et du 4 novembre 2016, ont permis l’intégration de 20 membres suite aux mises à jour successives des arrêtés interpréfectoraux de nomination.

Les équilibres entre catégories, tout comme le nombre total de membres, restent cependant inchangés.



Réunion du Bureau du Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon le 26 octobre 2016

A.2. LES AVIS DU PARC NATUREL MARIN

En 2016, le Bureau a émis 22 avis simples dont un défavorable.

Délibérations	Énoncés	Avis
PNMBA_2016_01	Examen au cas par cas sur la demande préalable à la réalisation du projet d'essai de ré-ensablement par méthode de « Rainbowing » sur la pointe du Cap Ferret	Favorable
PNMBA_2016_02	Avis simple sur les seuls travaux accompagnant le projet de remembrement sur des parcelles ostréicoles sur la zone d'implantation centrale de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin	Favorable assorti de recommandations
PNMBA_2016_03	Avis simple sur la demande l'Autorisation d'Occupation Temporaire de la zone de mouillage « Trou de Tracasse » à Arès.	Favorable assorti de recommandations
PNMBA_2016_04	Avis simple sur la demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire d'une dépendance du Domaine Public Maritime pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°9 d'une superficie de 100 m ² , situé sur l'îlot de Pirailan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret. Bénéficiaire : Jérôme ANTON	Favorable assorti de recommandations
PNMBA_2016_05	Avis simple sur la demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire d'une dépendance du Domaine Public Maritime pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°3 d'une superficie de 100 m ² , situé sur l'îlot de Pirailan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret. Bénéficiaire : Olivier ARGELAS	Favorable assorti de recommandations
PNMBA_2016_06	Avis simple sur la demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire d'une dépendance du Domaine Public Maritime pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°2 d'une superficie de 99 m ² , situé sur l'îlot de Pirailan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret. Bénéficiaire : Philippe ARGELAS	Favorable assorti de recommandations
PNMBA_2016_07	Avis simple sur la demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire d'une dépendance du Domaine Public Maritime pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°8 d'une superficie de 108 m ² , situé sur l'îlot de Pirailan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret. Bénéficiaire : Cyril BAREYT	Favorable assorti de recommandations
PNMBA_2016_08	Avis simple sur la demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire d'une dépendance du Domaine Public Maritime pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°14 d'une superficie de 99 m ² , situé sur l'îlot de Pirailan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret. Bénéficiaire : Jean-Baptiste BOUCHER	Favorable assorti de recommandations
PNMBA_2016_09	Avis simple sur la demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire d'une dépendance du Domaine Public Maritime pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°12 d'une superficie de 99 m ² , situé sur l'îlot de Pirailan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret. Bénéficiaire : Matthieu COLLEDANI	Favorable assorti de recommandations
PNMBA_2016_10	Avis simple sur la demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire d'une dépendance du Domaine Public Maritime pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°7 d'une superficie de 97 m ² , situé sur l'îlot de Pirailan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret. Bénéficiaire : Pierre Alain LALANDE	Favorable assorti de recommandations
PNMBA_2016_11	Avis simple sur la demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire d'une dépendance du Domaine Public Maritime pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°15 d'une superficie de 97 m ² , situé sur l'îlot de Pirailan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret. Bénéficiaire : Eric LUCINE	Favorable assorti de recommandations

Délibérations	Énoncés	Avis
PNMBA_2016_12	Avis simple sur la demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire d'une dépendance du Domaine Public Maritime pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°10 d'une superficie de 99 m ² , situé sur l'îlot de Pirailan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret. Bénéficiaire : Samuel MONTEILH	Favorable assorti de recommandations
PNMBA_2016_13	Avis simple sur la demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire d'une dépendance du Domaine Public Maritime pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°11 d'une superficie de 100 m ² , situé sur l'îlot de Pirailan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret. Bénéficiaire : Bruno ORSINI	Favorable assorti de recommandations
PNMBA_2016_14	Avis simple sur la demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire d'une dépendance du Domaine Public Maritime pour le dépôt de matériel professionnel de pêche et la maintenance de matériels nautiques sur le terre-plein n°6 d'une superficie de 99 m ² , situé sur l'îlot de Pirailan, sur la commune de Lège-Cap-Ferret. Bénéficiaire : Vincent REVELEAU	Favorable assorti de recommandations
PNMBA_2016_15	Avis simple sur la demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire pour les essais de vol d'une aile de kitesurf en forme d'entonnoir sur la plage d'Arcachon.	Favorable assorti de recommandations
PNMBA_2016_17	Avis simple sur la demande d'autorisation de la Société Le Lay située sur la Commune de Saint-Symphorien pour la révision à la hausse des surfaces du plan d'épandage sur les Communes de Saint-Symphorien, Bourideys et Sore pour le lisier, et les Communes de Parentis-en-Born, Lue et Commensacq pour le compost.	Défavorable
PNMBA_2016_23	Avis sur la demande de concessions de plages sur le littoral de la commune de Lège-Cap-Ferret	Favorable assorti de recommandations
PNMBA_2016_26	Avis simple sur la demande de régularisation de l'Autorisation d'Occupation Temporaire pour les canalisations d'aspiration et de refoulement d'eau du centre de thalassothérapie de la Société Hôtelière Abatilles Arcachon sur la plage des Abatilles	Favorable assorti de réserves
PNMBA_2016_27	Avis simple sur la demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire pour la régularisation de trois épis sur le Domaine Public Maritime à Lège-Cap-Ferret	Favorable assorti de recommandations
PNMBA_2016_28	Avis simple sur la demande de projet d'arrêté préfectoral fixant les limites de l'Unité de Gestion de l'Anguille du bassin Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre	Favorable
PNMBA_2016_29	Avis simple sur la demande de projet d'arrêté préfectoral pour la création et les conditions d'attribution de la licence de pêche à pied professionnelle sur le Bassin d'Arcachon	Favorable assorti de recommandations
PNMBA_2016_30	Avis simple sur la demande de projet d'arrêté préfectoral portant création de deux zones d'interdiction de pêche à la palourde dans le Bassin d'Arcachon	Favorable assorti de recommandations

B. LES ACTIONS DU PARC NATUREL MARIN

B.1. L'ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION

Parmi les missions confiées au Conseil de gestion, l'élaboration du Plan de gestion revêt un caractère prioritaire dans les trois premières années de vie d'un parc naturel marin. Ce document détermine les objectifs, de protection du milieu marin et de développement durable des activités et permet d'associer l'État, les collectivités territoriales ainsi que les différents acteurs locaux présents au

Conseil de gestion à sa réalisation. Le décret de création du PNMBA datant du 5 juin 2014, le Plan de gestion devra être finalisé pour juin 2017.

Après l'installation des premiers agents de l'équipe du Parc naturel marin en septembre 2015, la première priorité du PNMBA en 2016 aura ainsi porté sur l'élaboration de ce Plan de gestion.

Le Plan de gestion est un document stratégique à 15 ans qui :

- détermine les objectifs stratégiques à long terme,
- exprime l'ambition du territoire à travers des Niveaux d'exigence,
- élabore une carte des vocations qui spatialise les différents niveaux de sensibilité et d'enjeux, et prévoit un suivi grâce à un tableau de bord d'indicateurs environnementaux et socio-économiques.

Le code de l'environnement précise également que lorsqu'un site Natura 2000 est majoritairement situé dans le périmètre d'un parc naturel marin, son Conseil de gestion élabore le document d'objectifs et en suit la mise en œuvre.

B.1.1. Une concertation importante et une très forte contribution des acteurs locaux

Méthodologie

Les travaux d'élaboration du Plan de gestion du Parc naturel marin ont débuté fin 2015. La méthode mise en place et validée par le Conseil de gestion en octobre 2015 a été fondée sur une concertation élargie, structurée autour de 6 Commissions thématiques :

- la gestion des richesses naturelles,
- le développement durable des activités, l'identité maritime et la culture locale,
- la gestion de l'espace maritime,
- les connaissances,
- la sensibilisation,
- la gouvernance.

Une approche décloisonnée des thématiques abordées a ainsi contribué au partage d'une vision d'ensemble des enjeux du territoire entre les acteurs. Cette démarche de co-construction a permis de mobiliser un très grand nombre d'acteurs pendant les différentes phases de concertation.

Plusieurs formats d'échange ont été mis en place, avec des temps d'échange organisés sur les 10 communes du Bassin.

Quatre vagues successives de concertation ont permis à chaque passage d'étape d'amener vers le Conseil de gestion des propositions co-construites avec la diversité des acteurs locaux.

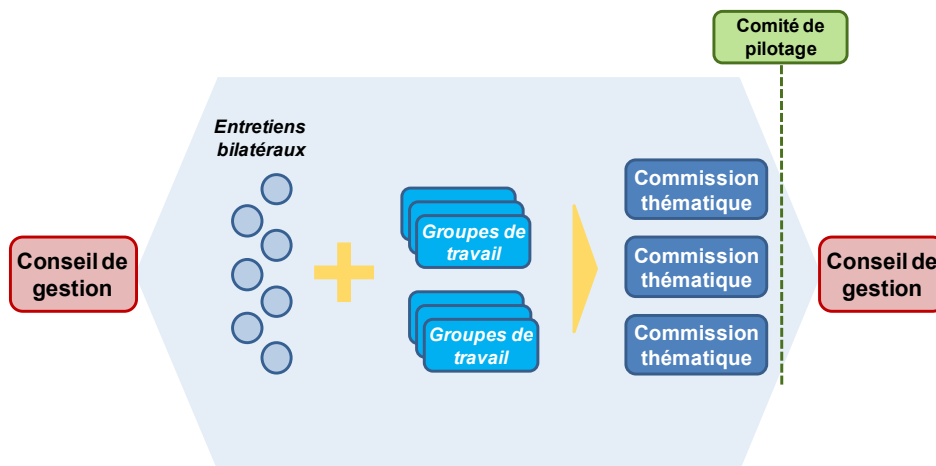


Figure 1. Organisation des vagues de concertation

Entretiens bilatéraux, entretiens groupés et Groupes de travail thématiques ont ainsi été menés à chaque étape de l'élaboration du Plan de gestion pour aborder et débattre des différents paramètres, informations ou enjeux devant être considérés. Les éléments consolidés par les Commissions ont ensuite été présentés à un Comité de pilotage composé des membres du Bureau du Conseil de gestion et des présidents de Commissions, pour discussion et validation des éléments avant proposition aux membres du Conseil de gestion.

Les éléments présentés et discutés lors des Commissions se sont ainsi basés sur les résultats issus de nombreuses rencontres et réunions de travail organisées avec les acteurs du territoire.

Etapes de la concertation

Entretiens bilatéraux et groupés

Les entretiens bilatéraux ou groupés ont été l'occasion pour les agents de rencontrer les acteurs du territoire dans un format qui facilite l'expression de chacun en offrant une grande souplesse et un formalisme moins contraignant pour les interlocuteurs. Il s'agit du maillon le plus « agile » du dispositif de concertation. L'objectif de ces échanges a été d'identifier et de faire remonter les points clés aux quels les acteurs institutionnels et locaux accordent une importance particulière ou des points de vigilance à introduire dans le débat.

En 2016, environ 175 entretiens dédiés à l'élaboration du plan de gestion ont été réalisés par l'équipe du Parc naturel marin.

Groupes de travail

A partir des premiers éléments collectés en entretiens, les agents ont dégagé les lignes de force et consolidé les sujets à traiter collectivement pour hiérarchiser les propos, confronter les points de vue et apporter la transversalité nécessaire pour aborder les thématiques dans leur globalité. Les Groupes de travail ont été organisés par thématiques pour permettre le débat en groupe élargi, avec la participation active des acteurs préalablement rencontrés en entretien mais aussi d'autres acteurs et structures permettant de consolider les propositions discutées.

Ces Groupes de travail se sont déroulés en trois temps :

- le partage des éléments de contexte de la thématique et l'exposé des points clés collectés en entretien ;
- l'exposé du questionnaire soumis à la réflexion du groupe;
- le débat des participants et le recueil des propositions issues des discussions.

En 2016, les commissions se sont appuyées sur les réflexions menées par dix-sept Groupes de travail organisés autour des thématiques suivantes :

- GT Oiseaux,
- GT Milieux et habitats écologiques,
- GT Ressources,
- GT Richesses non biologiques,
- GT Qualité de l'eau,
- GT Espaces de nature,
- GT Espaces anthropisés,
- GT Espaces et dynamiques maritimes,
- GT Modes de production, d'usages et de consommation,
- GT Contribution au développement économique et social du territoire,
- GT Patrimoine matériel et immatériel, identité maritime,
- GT Sensibilisation,
- GT Connaissances,
- GT Fiches ostréicoles,
- GT Travaux maritimes et hydraulique,
- GT Espaces portuaires,
- GT Activités et pratiques durables.

Ces différents Groupes de travail ont ainsi directement contribué à la formulation de propositions soumises aux membres des Commissions.



Groupe de travail « Connaissances » du 26 mai 2016

Commissions

Les commissions sont des instances mises en place pour permettre la concertation transversale et l'échange entre les acteurs concernés autour des grands thèmes du Plan de gestion :

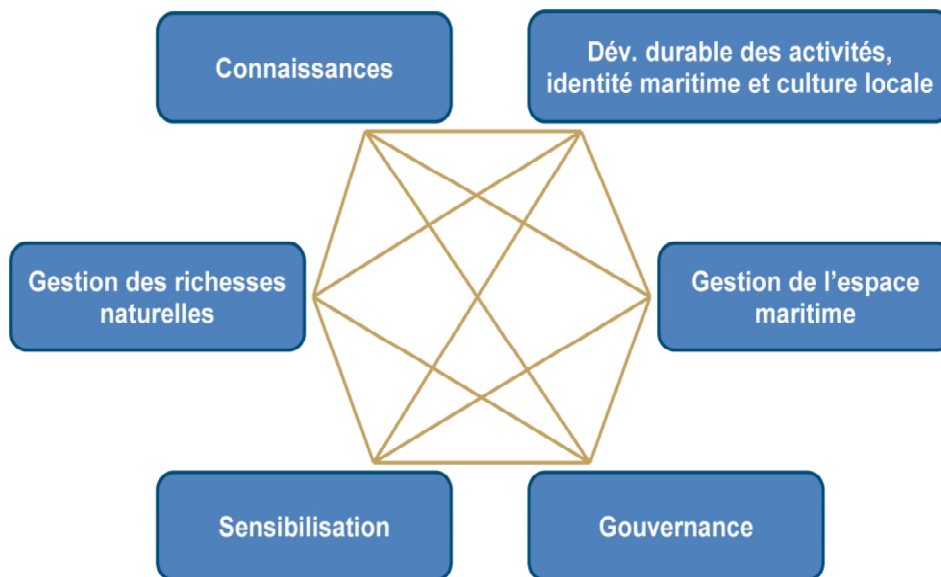


Figure 2. Commissions pour l'élaboration du Plan de gestion

Ont participé à ces commissions les acteurs institutionnels et locaux compétents, des scientifiques, des membres du Conseil de gestion et différentes personnes ressource identifiées pour les sujets traités.

Les débats ont été organisés autour des propositions issues des Groupes de travail pour répondre aux grands enjeux du plan de gestion, tels que définis par les orientations figurant au décret de création du Parc naturel marin.

Les Commissions ont ainsi permis de mettre en commun ces différentes propositions plus sectorielles et d'apporter un second niveau de consolidation transversale des sujets.

Les commissions se sont réunies à plusieurs reprises tout au long de l'année (voir calendrier récapitulatif Figure 3).

Commissions Groupes de travail	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Connaissance					26	9						
Gestion de l'espace maritime		18 19 25	7		20 25 27	8						
Développement durable des activités, identité maritime et culture locale		9 16 23	15 2		19 23	13				26		
Gestion des richesses naturelles		4 8 12 24	3		9 11 12 17 24	6					4 14	
Sensibilisation			9		18	10						

Figure 3. Calendrier des commissions et groupes de travail mis en place

Commission Connaissances

Président de la commission : Claude FEIGNE, membre titulaire du Conseil de gestion au titre de personnalité qualifiée « avifaune et habitats marins et littoraux ».



« Cette commission doit permettre d'avoir une vision globale et un suivi des études pluridisciplinaires menées sur le Bassin. Il nous semble important de réunir les études existantes, d'en faciliter leur accès, et éventuellement d'identifier des lacunes dans la connaissance actuelle pour tenter de les combler. »

Commission Développement durable des activités, identité maritime et culture locale

Président de la commission : Emmanuel MARTIN, membre suppléant du Conseil de gestion dans le collège des organisations professionnelles, représentant des industries nautiques.



« Le président anime, collecte l'information qui remonte du terrain par l'intermédiaire des membres de la commission. Je m'implique donc peu au titre de mon activité, je reste dans mon rôle d'arbitre. Les propositions de cette première réunion ont été foisonnantes ; c'est normal à ce stade, tout le monde doit s'exprimer. Il s'agit à présent de resserrer le champ, d'extraire les sujets pertinents, prioritaires, et de travailler dessus. Il y aura huit réunions en 2016, donc ça va aller vite et il y a du travail. »

Commission Gestion de l'espace maritime

Président de la commission jusqu'au 8 juin 2016: Thierry LAFON, membre titulaire du Conseil de gestion dans le collège des organisations professionnelles, représentant le comité régional de conchyliculture d'Aquitaine.



« Mon rôle : animer et être rapporteur. Ce sera autant un travail de proposition que de partage de point de vue. Dans la droite ligne de ce qu'est un parc naturel marin, il s'agira d'abandonner une gestion fragmentée pour aller vers un outil de gestion intégrée et coordonnée. L'important est de construire une vision globale qui prenne en compte les effets induits des décisions sur la dynamique des différents espaces maritimes du Bassin, naturels ou anthropisés. »

Présidente de la commission à partir du 8 juin 2016 : Angelika Hermann, membre titulaire du Conseil de gestion dans le collège des organisations professionnelles, représentant le CRCAA.



« Tous les acteurs partagent et dépendent du même espace maritime. Chacun dans nos activités sommes susceptibles d'exercer des pressions sur le milieu marin dont nous devons prendre pleinement conscience. En tant que présidente de cette Commission, j'attache une importance particulière à rassembler les acteurs autour d'une volonté commune d'amélioration de la gestion de l'espace maritime au service de la préservation du Bassin d'Arcachon »

Commission Gestion des richesses naturelles

Président de la commission : David LAMOUREOUS, membre titulaire du Conseil de gestion dans le collège des organisations professionnelles, représentant le comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de Gironde.



« Les professionnels de la pêche se sentent concernés par toutes les commissions. On veut pouvoir continuer à faire notre métier encore longtemps et le transmettre. C'est pour ça que la profession s'engage. Mais en tant que co-président de cette commission, je ne m'implique pas que pour mon métier : il faut écouter ce que tout le monde a à dire. On va donc travailler tous ensemble et s'entendre avec les autres activités pour que le Bassin vive le plus longtemps possible. »

Commission Sensibilisation

Président de la commission : Catherine GUILLERM, membre suppléante du Conseil de gestion dans le collège des collectivités territoriales, représentant la mairie de Lège-Cap-Ferret.



« Pour aborder la sensibilisation, le partage des connaissances me semble primordial pour favoriser, impulser un "bien vivre ensemble" respectueux du Bassin d'Arcachon. La sensibilisation s'adresse évidemment aux habitants du territoire et à leurs différents usages, mais aussi à tous ceux qui sont de passage, afin de leur donner accès à la compréhension des enjeux propres au Bassin et de les inciter à adopter des pratiques et comportements vertueux. A travers mon rôle de présidente, je souhaite contribuer à l'animation des débats ainsi qu'à la concertation en facilitant l'écoute et le respect mutuel dans un esprit de convivialité. »



Commission Gestion de l'Espace Maritime du 8 juin 2016

Comité de pilotage

Le COPIL est composé des membres du Bureau et des présidents de commissions.

En 2016, le COPIL s'est réuni trois fois, en amont des Conseils de gestion pour apporter une vision transversale décloisonnée des contributions issues des Commission et d'en vérifier la cohérence avant de les porter au Conseil de gestion, instance décisionnaire.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
COPIL			18/03			16/06				21/10		

Des points d'étape en Conseil de gestion

Les propositions émanant des Commissions autour des Finalités de gestion, des indicateurs et de la carte des vocations ont ainsi été discutés en COPIL avant d'être soumises au Conseil de gestion pour validation des étapes successives tout au long de l'année.

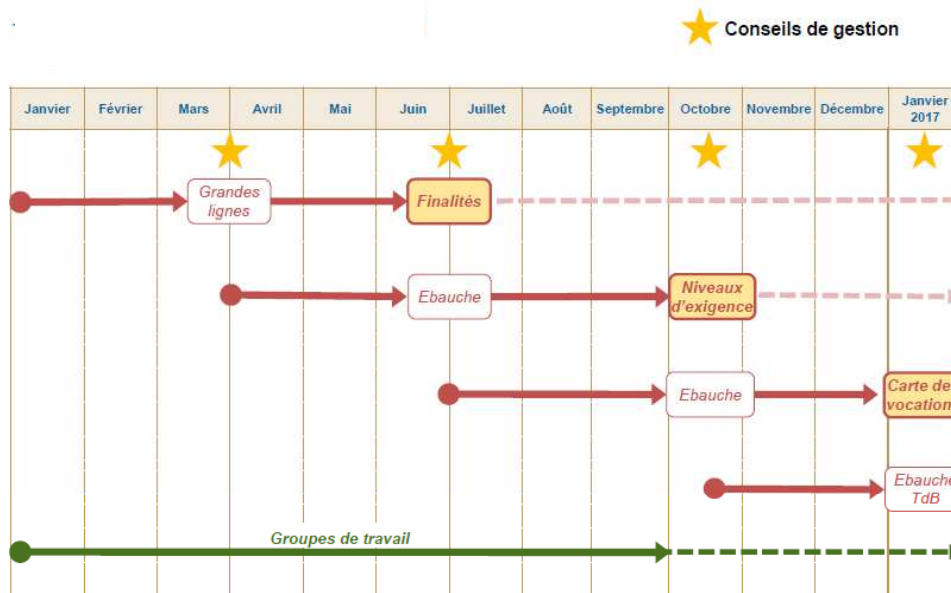


Figure 4. Les grandes étapes 2016 de l'élaboration du Plan de gestion

B.1.2. Participation des acteurs aux grandes étapes de la concertation

Identifier les grandes lignes

Un premier travail, engagé fin 2015 a permis de présenter au Conseil de gestion une première ébauche des grandes lignes du Plan de gestion.

La première vague de concertation, menée entre janvier et mars 2016, a permis d'identifier les grandes Lignes du Plan de gestion. Cette étape initiée en octobre 2015 a fait l'objet de :

- 96 entretiens bilatéraux,
- 11 Groupes de travail mobilisant 118 participants dont 75 personnes différentes,
- 8 réunions de 5 commissions soit 312 participants dont 148 personnes différentes.

Ces grandes lignes ont ensuite été consolidées en Comité de pilotage du 18 mars 2016 puis soumises à la validation du Conseil de gestion le 1^{er} avril 2016.

Définir les objectifs à long terme

La deuxième vague de concertation a permis d'approfondir ces grandes lignes et de les retravailler pour identifier les objectifs à long terme du Plan de gestion et amorcer la structuration du document.

A partir de ces *grandes lignes*, cette vague de concertation, entre avril et juin 2016, s'est appuyée sur une nouvelle série d'entretiens bilatéraux, d'entretiens groupés et de Groupes de travail pour préciser, détailler et prioriser les enjeux de ces *grandes lignes*. Il s'agissait également de faire ressortir ce qui pourrait donner lieu à la définition d'objectifs à long terme. Au total, cette seconde vague de concertation a fait l'objet de :

- 27 entretiens ;
- 12 Groupes de travail mobilisant 118 participants, dont 73 personnes différentes ;
- 5 Commissions soit 147 participants, dont 93 personnes différentes.

Les éléments débattus et recueillis ont une première ébauche des Finalités et Sous-finalités qui ont ensuite été soumises aux membres des 5 Commissions du mois de juin puis discutées en Comité de pilotage. Le 4 juillet 2016, elles ont été présentées et mises en discussion au Conseil de gestion.

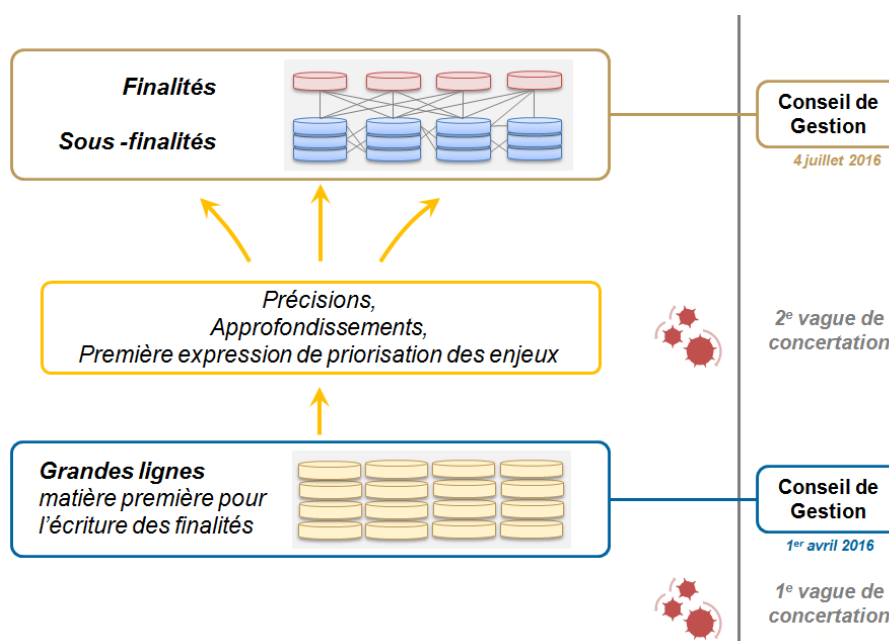


Figure 5. Première et deuxième vague de concertation

Cibler les niveaux d'exigence

La troisième vague de concertation a permis d'affiner les travaux précédents et d'ébaucher les Niveaux d'exigence attendus pour les différentes Finalités et Sous-finalités du document.

Cette concertation s'est déroulée de juillet à octobre. Il s'agissait d'établir des Niveaux d'exigence attendus à 15 ans pour chaque Finalité et Sous-finalité.

Cette vague de concertation a fait l'objet de :

- 32 entretiens ;
- 9 Groupes de travail mobilisant 54 participants, dont 37 personnes différentes.

Spatialiser les enjeux

La quatrième vague de concertation, amorcée en 2016 a permis d'engager le travail relatif à la Carte des vocations et au Tableau de bord.

Enfin, la dernière vague de concertation, de novembre 2016 à mars 2017, a permis en 2016 d'engager le travail sur la spatialisation des enjeux et d'amorcer la réflexion sur les indicateurs qui pourront être développés dans le tableau de bord.

Cette quatrième vague de concertation a fait l'objet de :

- 35 entretiens ;
- 9 Groupes de travail mobilisant 50 participants, dont 31 personnes différentes ;
- Réunion de 6 Commissions soit 198 participants, dont 117 personnes différentes.

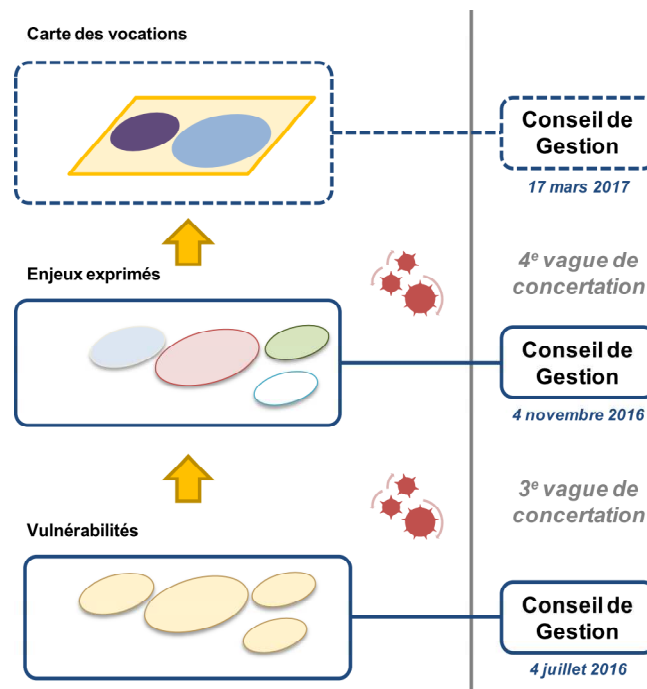


Figure 6. Étape d'élaboration de la Carte des vocations

Au total plus de 350 personnes ont ainsi contribué à la définition des éléments constitutifs du Plan de gestion : Finalités et Sous-finalités, Niveaux d'exigence, Carte des vocations.

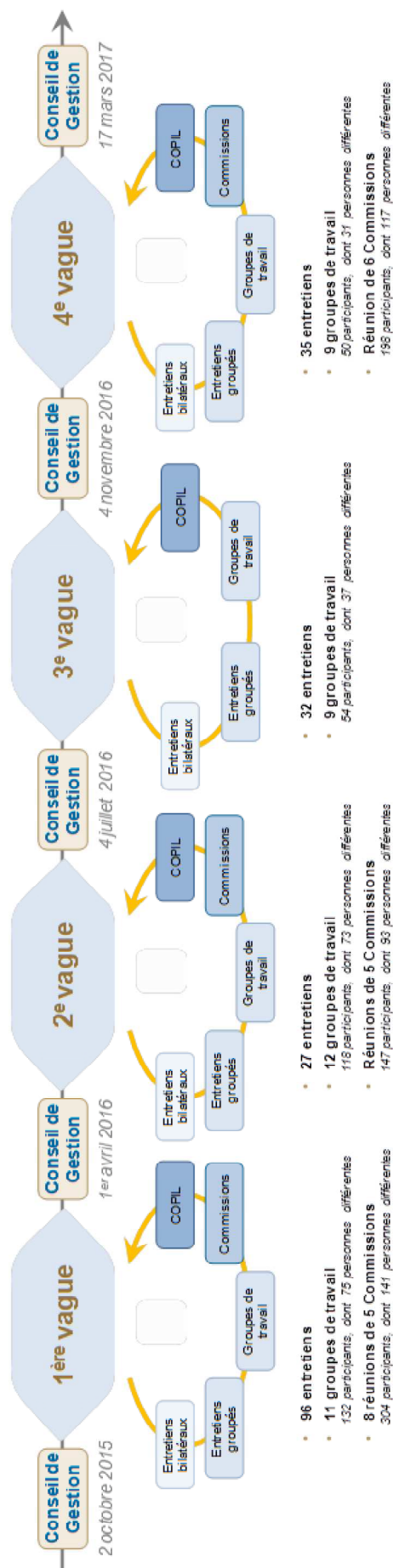


Figure 7. Les grandes étapes de la concertation et la « surface de contact » déployée vers le territoire

B.2. UN EFFORT DE CONNAISSANCE POUR CONTRIBUER AU PLAN DE GESTION

En 2009, le Bassin d’Arcachon avait fait l’objet d’une désignation de site Natura 2000 au titre de la directive Habitats-Faune-Flore (site *Bassin d’Arcachon et Cap Ferret* - FR7200679) et de la directive Oiseaux (site *Bassin d’Arcachon et Banc d’Arguin* - FR7212018 ; voir Figure 2). Ce site Natura 2000 est situé à plus de 90 % dans le périmètre du Parc naturel marin. Aussi le Parc naturel marin en est-il l’opérateur principal. Pour l’élaboration du Plan de gestion, une attention particulière a donc été portée sur l’actualisation des listes d’espèce de l’avifaune fréquentant le site et pour la cartographie des habitats.

B.2.1. Inventaire des oiseaux sous statut de protection au sein du Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon et du site Natura 2000 Bassin d’Arcachon et Banc d’Arguin.

Une actualisation des données relatives à l’avifaune sous statut de protection a été réalisée, basé sur la mise à jour des données du formulaire standard de données du site Natura 2000 *Bassin d’Arcachon et Banc d’Arguin* (FR7212018). Elle a été réalisée par la LPO Aquitaine, sous pilotage et financement du Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon. Le Parc naturel marin s’est entouré d’un groupe d’experts réunis en comité technique. Les principaux propriétaires de données, gestionnaires de sites et ornithologues du Bassin d’Arcachon, se sont ainsi impliqués dans ce projet. Ce travail n’aurait pas pu être réalisé sans leurs contributions.

Le choix de ces informations a été discuté lors de plusieurs réunions de travail et validé en comité technique. Les données utilisées pour actualiser cet inventaire sont issues des bases de données participatives et/ou de protocoles de comptages et suivis mis en place localement par les partenaires. Chaque donnée a ainsi pu être commentée, expliquée et sélectionnée par les ornithologues pour accroître la justesse du document.

Les résultats ont permis d’ajuster les données de 2008, en utilisant la méthodologie préconisée par le Muséum national d’histoire naturelle (MNHN - Rouveyrol et al., 2015).

Les données actualisées ont pu être intégrées au processus d’élaboration du Plan de gestion du Parc naturel marin.



Bécasseaux maubèches et variables en halte migratoire sur le Bassin d’Arcachon

B.2.2. Pré-cartographie des habitats Natura 2000

La représentation cartographique des habitats d'intérêt communautaire est un élément constitutif d'un Document d'objectif Natura 2000. Pour permettre d'intégrer ces éléments au plan de gestion du Parc naturel marin, il a été proposé d'organiser le travail en deux étapes :

- une pré-cartographie par compilation des informations et données existantes,
- la cartographie de référence, après vérifications de terrain.

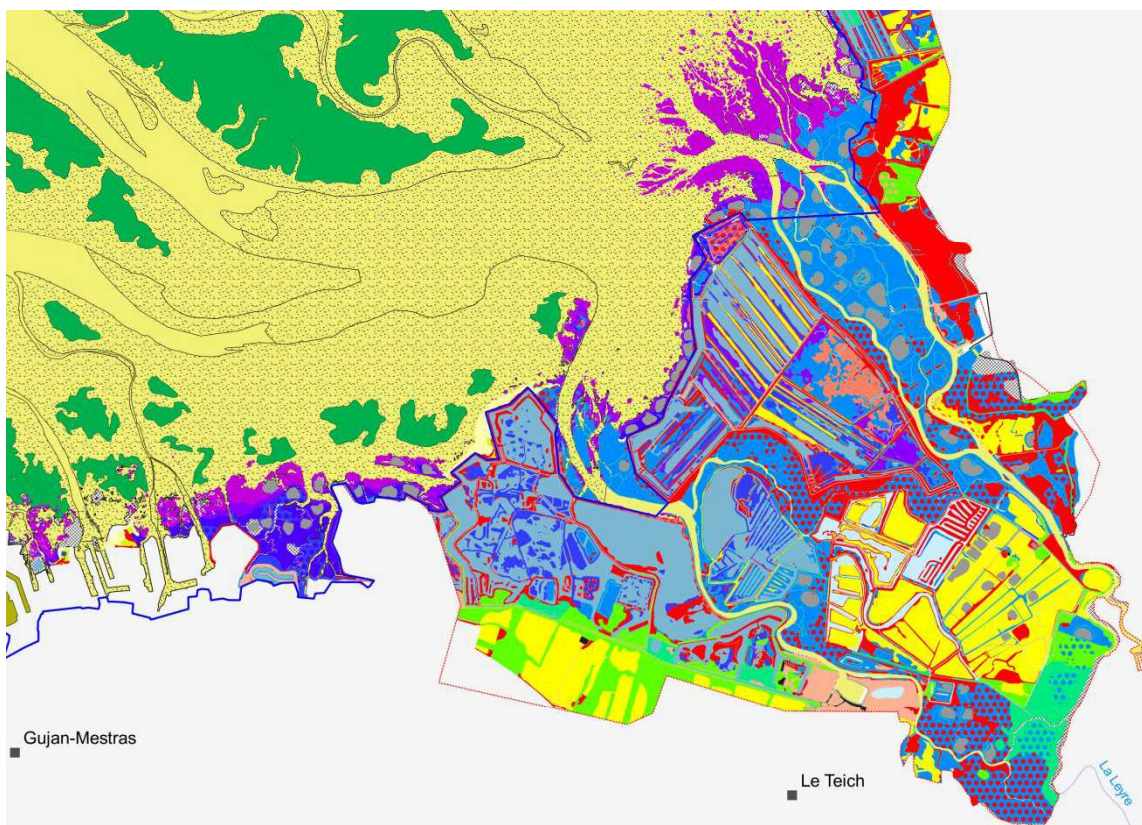
C'est la première étape qui a pu être engagée en 2016 avec un travail du CBNSA basée sur une compilation et une harmonisation de données existantes, et une photo-interprétation pour certains secteurs. Compte tenu de la méthode employée et de la diversité de nature des données utilisées pour l'élaborer, cette représentation n'est encore pas une cartographie des habitats ou de la végétation mais une pré-cartographie des entités éco-physionomiques du Bassin d'Arcachon potentiellement présents et de leurs habitats d'intérêt communautaire potentiellement associés.

Pour réaliser ce travail, un comité technique a été mis en place, associant tous les gestionnaires de sites inclus dans le périmètre du site Natura 2000 *Bassin d'Arcachon et Cap Ferret* (FR72100679). Il s'agit des Réserves naturelles nationales, des sites du Conservatoire du littoral, des Espaces naturels sensibles (du Conseil départemental) et des propriétés privées (exemple de la Fédération de chasse de Gironde). D'autres acteurs ont également été sollicités dont le Parc naturel régional des Landes de Gascogne et des universitaires.

Ce travail n'aurait pu être réalisé sans leurs contributions.

Les jeux de données mobilisées sont :

- Pour les parties marines situées dans l'ouvert du Parc naturel marin et hors Natura 2000 :
Données issues de la cartographie des habitats physiques des fonds marins en France métropolitaine de 2011 (Hamdi et al. 2010). Ce projet a été financé par l'AFB.
- Pour les parties marines situées dans le périmètre Natura 2000 :
Données issues de la cartographie des habitats marins de 2012 appelé Cartham (Creocean, 2012). Ce projet a été financé par l'AFB.
- Pour les parties terrestres et les zones d'interface terre/mer dans le périmètre Natura 2000 :
Données issues du travail réalisé par le CBNSA. Il a consisté en une compilation des données cartographiques plus ou moins anciennes disponibles, gracieusement transmises par les gestionnaires de sites. Une étape d'harmonisation des typologies d'habitats utilisées et parfois de numérisation des cartes papier ont ensuite été réalisées. Enfin, ce jeu de données couplé à celui du CBNSA (notamment issues de suivis antérieurs) ont été utilisés pour photo-interprétation chaque entité éco-physionomique. Des orthophotos et des données Lidar ont également servi pour affiner ce travail. Ce projet sous pilotage du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, a été réalisé par le CBNSA et financé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine.



Fusion entre les données cartographiques Cartham et du CBNSA dans le delta de l'Eyre

B.2.3. Étude de la pêche à pied professionnelle

En 2016, le PNMBA a accueilli un stagiaire de première année du Master 1 de l'Université de Bordeaux – Montaigne entre avril et août.

Pendant 5 mois, Florian Collado a ainsi travaillé sur l'approche spatialisée des connaissances et des pratiques relatives à la pêche à pied dans le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.

A partir de données transmises par le CRPMEM Aquitaine, d'entretiens avec différentes personnes ressources, de rencontres avec les pêcheurs professionnels et des résultats du Programme Life + Pêche à pied de loisir, une caractérisation des pêcheurs et de leur activité a pu être réalisée, accompagnée de cartes représentant les zones de pêche en fonction des espèces ciblées. Des cartes d'intensité de l'effort de pêche ont également été produites. Une première analyse comparative entre les activités de pêche à pied professionnelle et de pêche à pied récréative a aussi été engagée.

Ce travail qui a fait l'objet d'une restitution des résultats auprès du CRPMEM a permis au PNMBA d'approfondir les enjeux relatifs à ces activités dans le cadre de l'élaboration du Plan de gestion, notamment pour les cartes thématiques et la Carte des vocations.



Accompagnement d'un pêcheur professionnel « d'appât »

B.3. LE PROGRAMME LIFE PÊCHE À PIED DE LOISIR

Le programme Life + Pêche à pied de loisir engagé en 2014 s'est poursuivi en 2016 dans le périmètre du Parc naturel marin. Une chargée de mission ainsi qu'un volontaire du service civique ont ainsi poursuivi les actions entreprises sur l'acquisition de connaissances sur l'activité de pêche à pied de loisir sur le Bassin d'Arcachon, la sensibilisation des usagers et l'animation de la thématique sur le territoire. Pour l'implication des acteurs locaux, l'équipe coordinatrice s'est appuyée sur le Comité Local de Concertation mis en place depuis le début du projet.

Des comptages simples et collectifs (dont deux comptages nationaux) ont été effectués en 2016 sur les différents sites identifiés sur le Bassin d'Arcachon avec la mobilisation au total de 24 bénévoles (issus de 12 structures différentes) en plus de l'équipe du Parc.

Des enquêtes de terrain ont été réalisées pour affiner les connaissances sur les profils de pêcheurs à pied et mais aussi pour évaluer les effets des actions de sensibilisation des années précédentes. La caractérisation et l'évolution des pêches à pied de loisir dans le Bassin d'Arcachon a également fait l'objet d'un travail approfondi dans le cadre d'un stage de Master de l'Université de Bordeaux. Complémentaire à celui mis en place pour la spatialisation des activités de pêche à pied dans le PNMB, cette étude sociologique a permis de mieux cerner l'évolution des pratiques et de comprendre les motivations accompagnant cette évolution. Cette étude s'est notamment appuyée sur l'analyse des discours recueillis auprès des pêcheurs rencontrés. Un suivi de terrain a également été réalisé par le PNMB pour évaluer les impacts de la pêche à pied de loisir sur l'herbier de zostère naine. Enfin, l'évaluation du stock de coques sur la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin s'est poursuivie en 2016 à partir d'échantillonnages sur le terrain et d'analyses en laboratoire, en collaboration étroite avec l'équipe de la RNN.



Point de suivi sur la régénération de l'herbier de Zostère naine après une action de pêche à pied

Les actions de sensibilisation et de communication ont également constitué une partie importante du travail du Life + en 2016. Marées de sensibilisation auprès des usagers, production et diffusion de supports et d'outils adaptés (réglettes, affiches, kakémonos), formation et réapprovisionnement de structures relais ont ainsi fait partie des missions régulières de l'équipe coordinatrice du Life+. L'équipe coordinatrice a également contribué et participé en novembre 2016 au colloque final du programme Life + à Boulogne sur Mer.

B.4. PROPOSITION DE CLASSEMENT DES TYPES DE SAISINES DU PARC NATUREL MARIN POUR LES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX RELATIFS À LA PÊCHE

Afin de faciliter la lisibilité de la nature sur les types de saisines dont le Parc naturel marin devra faire l'objet en fonction des projets d'arrêtés préfectoraux, un travail de clarification a été mené conjointement par la DIRM SA et le PNMBA, en concertation avec le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine (CRPMEM Aquitaine) et le Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de Gironde (CDPMEM 33).

Cette action visait le partage d'une grille d'analyse pour la durée d'élaboration du Plan de gestion (jusqu'en juin 2017) pour répondre à la nécessité ressentie d'une meilleure visibilité, notamment pour les pêcheurs professionnels, sur le type de saisines dont doit faire l'objet le PNMBA sur ces sujets. Cette initiative devrait notamment faciliter l'intégration des différentes étapes d'instruction dans le processus de proposition réglementaire et permettre de mieux anticiper les contraintes de calendrier.



Pétoncle dans l'herbier de Zostère marine

Le tableau ci-après, reprend les projets d'arrêtés concernés et les types de saisine du PNMBA proposés dans chaque cas de figure (Tableau 1).

Projet d'arrêtés pris sur proposition de la DIRM SA	Type de saisine du PNMBA par la DIRM SA
Licence encadrant la pêche dans l'intra-bassin d'Arcachon	Avis simple ou conforme
Licence de pêche à la drague des moules et pétoncles dans le Bassin d'Arcachon	Avis simple ou conforme
Réglementation des engins fixes de pêche dans l'intra-bassin d'Arcachon	Avis simple ou conforme
Licence de pêche à pied professionnelle sur le Bassin d'Arcachon « Coques et palourdes » et « Appâts »	Avis simple ou conforme
Zones d'interdiction de pêche à la palourde dans le Bassin d'Arcachon	Avis simple ou conforme
Usage des filets remorqués à moins de trois milles de la laisse de basse mer au large d'Arcachon	Avis simple ou conforme
Autorisations de pêche scientifique	Information ou avis simple ou conforme
Usage de la senne danoise et de la senne écossaise dans les eaux du ressort du CRPMEM d'Aquitaine	Information
Licence encadrant la longueur et la puissance des navires pratiquant la pêche aux arts trainants dans les eaux du ressort du CRPMEM Aquitaine (25 m hors-tout et 400 kW)	Information
Licence de pêche à la bolinche	Information
Licence de pêche des céphalopodes aux arts trainants.	Information
Limites de captures (civelles, merlu...)	Information

Tableau 1. Proposition de classement du type de saisines du PNMBA sur les arrêtés préfectoraux réglementant la pêche maritime professionnelle en Aquitaine, pour la période correspondant à l'élaboration du Plan de gestion du PNMBA

B.5. QUALITÉ DE L'EAU : CONVENTIONS AVEC L'AGENCE DE L'EAU ET LE CRCAA

Le Parc naturel marin a bénéficié du soutien financier de l'Agence de l'eau et d'un partenariat avec le Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA) pour le recrutement d'une chargée de mission « Qualité de l'eau » en septembre 2016 pour une durée de 18 mois. Ce poste est ainsi porté par le CRCAA et mis à disposition au Parc naturel marin contre remboursement. De plus, le SIBA et l'Ifremer participent au comité de pilotage mis en place pour ce projet afin de suivre et de guider son état d'avancement. Le premier comité de pilotage s'est tenu le 19 octobre 2016 pour cadrer le travail relatif à la qualité de l'eau dans l'élaboration du Plan de gestion et recenser les principaux suivis de la qualité de l'eau présents sur le territoire. Par la suite différentes réunions de travail ont contribué à l'identification des enjeux et l'accompagnement technique du Parc naturel marin sur ces différents sujets.

B.6. SCIENCES PARTICIPATIVES : CONVENTION AVEC OCEAN'OB

Dans la continuité d'une initiative lancée depuis 2012 l'AAMP a engagé un partenariat pour la période 2014-2016 avec l'association Océan'Obs. Cette structure a pour vocation de fédérer des plongeurs amateurs ou professionnels dans le cadre d'un programme de science participative ciblant essentiellement l'observation des syngnathidés (poissons aiguilles et hippocampes) dans le Bassin d'Arcachon. Cette convention s'est terminée en 2016 avec la production d'une synthèse des observations réalisées. Un travail a été entrepris par le Parc naturel marin et Ocean'Obs pour étudier la faisabilité de reconduire ce partenariat en faisant évoluer le format pour intégrer les attentes du plan de gestion encore en cours d'élaboration.

B.7. UNE PARTICIPATION DU PARC NATUREL MARIN AUX INSTANCES ET GROUPES DE TRAVAIL LOCAUX

Le Parc naturel marin a souhaité dès 2016 s'inscrire en dialogue avec les différents projets portés par les acteurs locaux. Ainsi le PNMBA a pris part ou contribué aux instances suivantes.

B.7.1. Instances locales

- Commissions locales de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des trois bassins versants du Bassin, à savoir le SAGE Leyre et cours d'eau côtiers, le SAGE Born et Buch et le SAGE des Lacs Médocains ;
- Conseil du CRCAA ;
- Commission environnement du SIBA ;
- Comité Technique et Comité de Sélection du DLAL-FEAMP du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre ;
- Comité de Sélection FEAMP de la région Nouvelle-Aquitaine.

B.7.2. Relations avec les gestionnaires de sites

De nombreux sites ou espaces protégés sont gérés par des acteurs locaux à l'intérieur du périmètre du PNMBA et/ou du site Natura 2000 dont il est opérateur. Le Parc naturel marin a souhaité partager leur vision des enjeux en termes de gestion et d'objectifs de conservation. A ce titre, le Parc naturel marin pris part aux réunions des :

- Comité consultatif de la RNN du Banc d'Arguin,
- Comité consultatif de la RNN des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret,
- Conseil de site de l'Île aux Oiseaux.

B.7.3. Contribution aux échanges techniques

Comités techniques et comités consultatif pour le PCG du Delta de l'Eyre

Dans le cadre du programme « Delta », un Plan collectif de gestion est en cours d'élaboration par le Parc naturel régional des Landes de Gascogne. Une démarche de concertation a été mise en place concernant le périmètre du PNMBA et/ou du site Natura 2000 dont il est opérateur. Le Parc naturel marin s'est donc impliqué dans l'ensemble des réunions en comité technique et comité consultatif.

COPIL de l'Étude d'accompagnement à l'élaboration de la stratégie locale de gestion de la bande côtière de Lège-Cap-Ferret

Le littoral de la commune de Lège-Cap Ferret est confronté à des risques d'érosion et de submersion marine. Résultats d'aléas naturels (dérive littorale, épisodes tempétueux, houle océanique, etc.) et d'enjeux liés à la présence d'activités humaine dans les espaces soumis aux aléas naturels. Dans ce contexte, la commune a engagé l'élaboration d'une *stratégie locale de gestion de la bande côtière* en accord avec à la fois la *stratégie nationale de gestion intégrée de la bande côtière* (MEDDE, 2012) et la *stratégie régionale de gestion de la bande côtière* (GIP Littoral Aquitain, 2012).

L'équipe du Parc naturel marin a participé sur le plan technique aux Comités techniques et Comités de pilotage organisés par la mairie de Lège-Cap-Ferret, afin de renforcer la prise en compte des enjeux liés au milieu marin à l'échelle du Bassin dans cette stratégie locale. Cette participation technique a permis de souligner auprès de l'opérateur la nécessaire vigilance concernant les impacts possibles sur le milieu marin et la vision d'ensemble qui pourrait être questionnée par le Conseil de gestion dans le cadre de l'instruction d'un avis.

Élaboration de la Stratégie de marque territoriale pour le Bassin d'Arcachon

La stratégie de marque territoriale pour le Bassin d'Arcachon portée par le SIBA comporte plusieurs axes de convergence possibles avec le Plan de gestion du Parc naturel marin d'autant que l'année 2016 a vu l'élaboration conjointe de ces deux projets de territoire. En 2016 le Parc naturel marin a souhaité contribuer aux différentes étapes des comités techniques, comités de pilotage et réunions d'échange mises en place par le SIBA dans le travail de définition de cette stratégie de marketing territorial afin d'accompagner la complémentarité et anticiper les besoins de cohérence entre ces démarches.

B.7.4. Groupes de travail transversaux

Par ailleurs, les agents du Parc naturel marin ont également participé à différents groupes de travail transversaux internes à l'AAMP :

Table ronde 2016 des gestionnaires d'Aires marines protégées des façades Atlantique et Manche - Mer du Nord

La Table ronde des gestionnaires organisées conjointement par l'antenne Atlantique et l'antenne Manche - Mer du Nord de l'ex-AMP a eu lieu à Vannes du 28 au 30 juin 2016. Elle a été l'occasion pour le PNMBA de participer aux réflexions et suivre les avancées concernant :

- la mise en application de la DCSMM (exemple de la définition du « bon état écologique », lien avec le DCE) ;
- les procédures Natura 2000 ;
- les protocoles et indicateurs de suivi de la faune et de la flore (ex : limicoles côtiers de RNF)
- le projet Life intégrés habitats

Réseau Oiseaux Marins 2016 (Résom)

La cinquième rencontre du Résom a été organisée par l'AAMP à Paris le 13 décembre 2016. La participation d'un agent du PNMBA a été l'occasion de suivre les avancées concernant la mise en place de protocoles de suivis sur l'avifaune, les nouvelles technologies permettant d'améliorer l'exhaustivité des suivis en limitant les dérangements sur les espèces, les mesures conservatoires mises en place sur d'autres territoires et le projet Interreg SeaBird.

Eco-navigation

Le programme *éco-naviguer dans une aire marine protégée* est porté conjointement par l'AAMP et l'association ECONAV dans le cadre d'une convention de partenariat. Le programme vise à soutenir le développement et la généralisation des pratiques et techniques liées à l'éco-navigation en s'appuyant sur le réseau des aires marines protégées pour soutenir ce développement. Un groupe de travail s'est réuni à Port Cros du 27 au 29 septembre 2016. La participation d'un agent du PNMBA à cette rencontre a été l'occasion de partager un point d'avancement des différents projets en cours au sein des AMP. La destination de Port Cros a permis d'approfondir spécifiquement le projet « bateau bleu » porté par le Parc National avec l'implication localement des professionnels du nautisme et des plaisanciers. A travers sa participation, le PNMBA bénéficie ainsi du retour d'expérience de gestionnaires d'AMP confrontés à des problématiques analogues.

Groupes de travail internes à l'AAMP

L'équipe du Parc naturel marin a également participé selon les sujets traités aux différents réseaux thématiques internes à l'Agence, notamment ceux relatifs à la « Pêche et Aquaculture » et à la « Qualité de l'eau. »

B.8. COMMUNICATION

B.8.1. Le logo du Parc naturel marin

Le logo du Parc naturel marin a été finalisé au premier trimestre 2016 avec le soutien du service communication de l'AAMP.

Ce logo développe pour le Bassin d'Arcachon la « grammaire » commune à l'ensemble des parcs naturels marins avec une déclinaison particulière de par le ton de bleu qui lui est spécifique et les pictogrammes qui ont été travaillés en lien avec les éléments emblématiques des richesses naturelles, des paysages et des usages.



Ce logo a été validé par le Conseil de gestion le 1^{er} avril 2016.

B.8.2. Réalisation d'un kit de présentation du Parc naturel marin

Avec l'appui du service Communication de l'AAMP, le Parc naturel marin a décliné localement un kit de présentation du Parc naturel marin en 5 kakémonos (dont deux déclinés pour un usage extérieur) et un oriflamme avec le logo.

Ce set a été complété par l'édition d'une brochure institutionnelle de présentation du Parc naturel marin.

B.9. SENSIBILISATION

B.9.1. Participation au Salon nautique d’Arcachon

Le Salon nautique d’Arcachon s’est tenu du 8 au 11 avril 2016 sur le port d’Arcachon. C’est un événement important pour le nautisme dans la région. Gratuit, il était organisé pour la troisième année consécutive et a rassemblé une centaine d’exposants. 24 000 visiteurs ont été comptabilisés en 2016 malgré une météo peu clémente.

Le Parc naturel marin a été présent avec un stand de 9 m² et l’affichage des supports de présentation et d’explication sur cette aire marine protégée. Le programme Life+ Pêche à pied de loisir était également présenté avec des affiches et roll-up.

Pendant les quatre jours, plus de 200 personnes se sont rapprochées du stand et des agents du Parc naturel marin présents pour s’informer sur l’outil « PNM », son périmètre, ses missions, le niveau d’avancement de son Plan de gestion et les potentielles concrétisations futures. La présence du Parc naturel marin sur cet événement s’est donc avérée pertinente et l’effort engagé a été ressenti comme utile. La volonté de participer à de nouvelles éditions du salon nautique a donc pu être confirmée.



Visite des officiels lors du salon nautique d’Arcachon le 8 avril 2016

B.9.2. Intervention auprès de scolaires

L’équipe technique du Parc a rencontré les élèves de seconde du Lycée de la mer de Gujan-Mestras, inscrits dans le dispositif "Littérature et Société". Ces deux rencontres organisées en avril et en octobre 2016 ont été l’occasion de présenter aux élèves le Parc naturel marin, ses grands objectifs et ses principes de fonctionnement.

B.9.3. Interventions auprès d'étudiants

En 2016, le Parc naturel marin a pu répondre favorablement aux sollicitations reçues :

- École nationale supérieure agronomique de Toulouse - Qualité de l'environnement et gestion des ressources en octobre 2016, sur les missions et le fonctionnement d'un Parc naturel marin ;
- Master 2 mention océanographie de l'université de Bordeaux dans le cadre de UE « indicateurs biologiques en milieu marin » en octobre 2016 pour une présentation de l'approche méthodologique des parcs naturels marins.

C. LES MOYENS DU PARC NATUREL MARIN

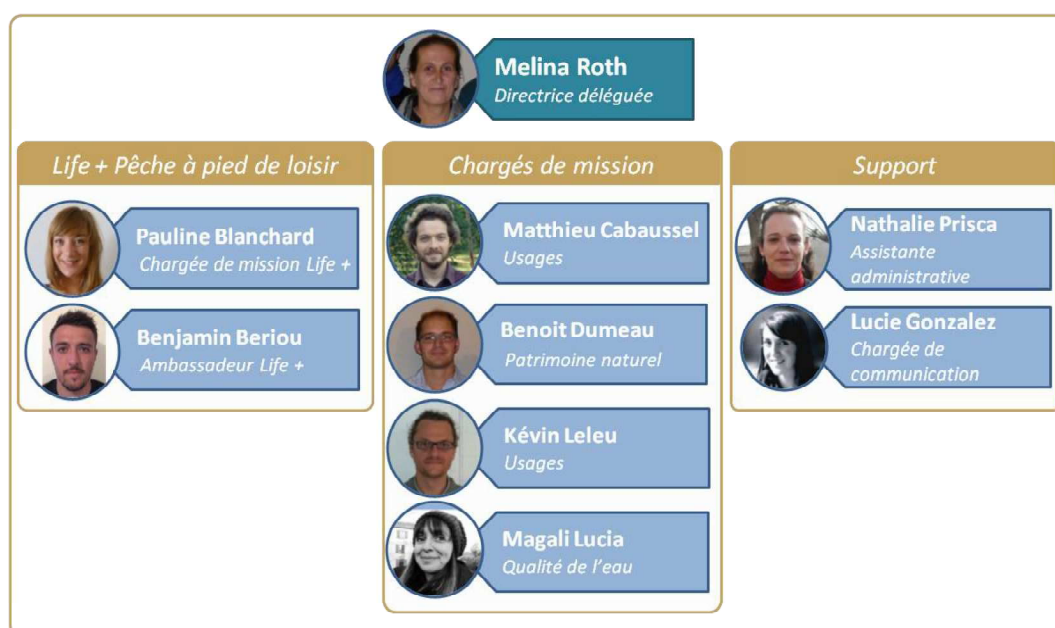
C.1. L'ÉQUIPE DU PARC

L'année 2016 a permis de renforcer temporairement l'équipe du Parc naturel marin composée de 4 agents à temps-plein sous plafond d'emploi :

- L'accueil à partir du mois de septembre d'une chargée de mission « Qualité de l'eau » a permis de renforcer l'équipe. Ce poste est mis à disposition contre remboursement par le Comité CRCAA avec le soutien financier de l'Agence de l'eau.
- Pour le volet communication, une volontaire du service civique a pu être recrutée à partir de décembre 2016, en temps partagé avec le PNM EGMP suite au départ d'un agent contractuel, également en temps partagé entre plusieurs aires marines protégées.
- Le poste d'assistante administrative a été renouvelé en CAE.

Parallèlement, l'équipe comprend 2 agents pour la coordination locale et la mise en œuvre d'un projet européen initié par l'Agence des aires marines protégées et porté localement par le Parc naturel marin: le projet LIFE+ pêche à pieds de loisirs.

A la fin de l'année 2016, l'équipe du Parc naturel marin comptait ainsi 9 agents dont 4 postes permanents, et 5 agents hors plafond d'emploi (2 agents financés par des ressources externes, 1 en CAE et 2 VSC).



Organigramme du Parc naturel marin au 31 décembre 2016

En 2016 l'essentiel de des moyens humains a été consacré :

- à l'animation des instances du Parc naturel marin et aux analyses techniques en amont des avis du Conseil de gestion et du Bureau,
- à l'élaboration du plan de gestion.

C.2. LES LOCAUX

L'équipe du PNMBA est installé provisoirement au Teich, dans des locaux en location.

C.3. LES MOYENS FINANCIERS

En début de 2016, le budget de fonctionnement alloué au Parc naturel marin était de 65 000 €. Les charges indirectes se sont élevées à 32 823 € (déplacements, loyers, assurances).

Ce budget comprend la contribution financière de l'Agence de l'eau pour un total 49 467 € sur 2 ans dont 14 236 € au titre de l'année 2016.

La masse salariale s'est élevée à 185 000 € en 2016.

Ainsi, le budget total du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon s'est élevé à 251 000 € pour l'année 2016.

CONCLUSION

Cette année 2016 s'est principalement centrée sur l'installation du Parc naturel marin avec l'animation de ses instances et l'élaboration du Plan de gestion. La concertation mise en place au travers de vagues successives de concertation avec des entretiens bilatéraux, groupes de travail et commissions ont permis une forte implication des acteurs locaux dans le projet pour identifier et prioriser les enjeux du territoire et cibler les Finalités, Sous-finalités et Niveaux d'exigence à atteindre.

En parallèle, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a porté diverses actions centrées sur la connaissance, la sensibilisation au milieu marin, la communication et la poursuite du programme Life pêche à pied de loisir.

Il a également participé aux instances et initiatives locales, ainsi qu'aux actions internes à l'Agence des aires marines protégées et l'Agence française pour la biodiversité.

A la fin de l'année 2016, l'équipe du Parc naturel marin comptait 9 agents dont 4 en poste permanent et 5 agents hors plafond d'emploi.